

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 JUILLET 2014

L'Assemblée Communale s'est réunie le 10 juillet 2014 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 2), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 2), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'à la question n° 19), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 6), Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL (jusqu'à la question n° 12 et à compter de la question n° 31), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Anthony POULIN.

Absents : M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Solange JOLY (à compter de la question n° 20), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Carine MICHEL, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Rémi STHAL (de la question n° 13 jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Sylvie WANLIN, M. Michel VIENET.

Procuration de vote : M. Eric ALAUZET à Mme Anne VIGNOT, M. Thibaut BIZE à Mme Elsa MAILLOT, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN, M. Yves-Michel DAHOUI à M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY à Mme Laetitia SIMON (à compter de la question n° 20), M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Danielle DARD, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Rémi STHAL à M. Cyril DEVESA (de la question n° 13 jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel VIENET à M. Jacques GROSPERRIN.

*_*_*_*

En préambule, M. le Maire a rappelé que la Ville de Besançon a lancé des actions de soutien aux 200 jeunes filles enlevées par M. Boko Haram.

Il a aussi évoqué le conflit entre Israéliens et Palestiniens et les échanges constructifs menés par la Ville dans le camp d'Aqabat Jaber en Palestine.

Il a aussi exprimé toute son émotion après l'assassinat de 3 jeunes colons israéliens suivi de celui d'un jeune palestinien.

Ont enfin été évoquées la mémoire de Jacques THIBAULT, ancien président de BBCD décédé et la mémoire de l'enseignante assassinée à Albi dans des conditions effroyables.

L'Assemblée Communale a observé une minute de silence.

M. le Maire a donné les derniers chiffres de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway (CIAT) : 157 dossiers indemnisés pour un montant total de 2 482 950 €.

CONSEIL MUNICIPAL

- 1. Exercices 2013 et 2014** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

- 2. Conseil Municipal** - Règlement intérieur

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal.

RESSOURCES HUMAINES

- 3. Fixation du nombre de représentants du personnel aux CT (Comités Techniques) et CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et décision du recueil de l'avis des représentants de la Collectivité**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur :

A - Pour le Comité Technique (CT)

- le maintien du nombre de représentants du personnel au sein du CT à quatorze représentants
- le maintien du paritarisme numérique au sein du CT en fixant le nombre de représentants de l'employeur à quatorze
- le recueil, par le CT, de l'avis des représentants de l'employeur

B - Pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

- le maintien du nombre de représentants du personnel au sein du CHSCT à dix représentants
- le maintien du paritarisme numérique au sein du CHSCT en fixant le nombre de représentants de l'employeur à dix
- le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de l'employeur.

4. Personnel Communal - Convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Besançon auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Besançon auprès de la CAGB dans le cadre de la réalisation d'une ligne de transport en site propre entre la Gare Viotte et le pôle d'échanges Temis,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer cette convention de mise à disposition.

Mme PRESSE, M. CURIE, M. SCHAUSS, Mme MAILLOT, Mme ROCHDI et Mme VIGNOT n'ont pas pris part au vote.

5. Recrutement d'un chargé des Publics et Territoire/Quartiers

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir cet emploi à temps complet de chargé des Publics et Territoire/Quartiers au sein de la Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine dans les conditions ci-dessus,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

ÉDUCATION

6. Mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'approuver :

- la démarche partenariale d'élaboration du projet éducatif de territoire sur la base des objectifs éducatifs énoncés,

- la mise en place et la composition du Comité de suivi et d'évaluation de la réforme des rythmes scolaires placé sous la coprésidence de M. le Maire et de M. l'Inspecteur d'Académie-Directeur académique des services de l'Education Nationale en désignant, pour représenter la Ville :

- M. Yves-Michel DAHOUI, Adjoint à la famille, à l'éducation, à la petite enfance, et à la vie étudiante,
- M. Jean-Sébastien LEUBA, Adjoint en charge de la vie des quartiers, de la vie associative et de la jeunesse,
- M. Patrick BONTEMPS, Adjoint à la Culture et au Patrimoine,
- M. Abdel GHEZALI, Adjoint au Sport.

pour siéger au Comité de suivi et d'évaluation de la réforme des rythmes scolaires.

CULTURE

7. Convention territoriale de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle entre la Ville de Besançon et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention territoriale avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour soutenir des projets artistiques novateurs sur le territoire de Planoise.

8. Scène Nationale de Besançon - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - La Rodia - Subventions d'équipement 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé, après un vote séparé, d'approuver le versement des subventions suivantes :

- 55 000 € à l'EPCC Les Deux Scènes,
- 15 000 € au Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté,
- 10 000 € au Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
- 40 000 € à la Régie Autonome Personnalisée La Rodia.

M. Patrick BONTEMPS, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal CURIE, Mme Elsa MAILLOT, M. Rémi STHAL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Nicolas BODIN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Anthony POULIN, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Laetitia SIMON, M. Gueric CHALNOT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN et Mme Mina SEBBAH n'ont pas pris part au vote pour les Deux Scènes.

Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Emmanuel DUMONT, M. Gueric CHALNOT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Danielle POISSENOT, M. Rémi STHAL, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Myriam EL YASSA, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Sébastien LEUBA ; Mme Laetitia SIMON, Mme Rosa REBRAB, M. Pascal BONNET et Mme Catherine COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote pour la RODIA.

M. LE MAIRE, M. Patrick BONTEMPS, M. Thierry MORTON, Mme Elsa MAILLOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Pauline JEANNIN, M. Pascal BONNET, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH et Mme Anne VIGNOT n'ont pas pris part au vote pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

9. Numérisation des collections des musées - Programme 2014 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de numérisation 2014 des musées de la Citadelle,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'Etat et de la Région de Franche-Comté, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions éventuelles ou marchés à intervenir pour la réalisation de ce programme.

M. BONTEMPS, Mme VIGNOT et M. GROSPERRIN n'ont pas pris part au vote.

10. Demande de renouvellement de l'agrément du service d'archéologie préventive

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Ministère de la Culture le renouvellement de l'agrément du Service Archéologie comme opérateur en archéologie préventive pour la réalisation de l'ensemble des diagnostics présents sur le territoire communal et l'exécution de fouille pour les périodes chronologiques allant de l'Antiquité à l'Epoque Contemporaine.

COMMERCE

11. Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur les modalités d'occupation du domaine public pour :

- la braderie d'automne les 24 et 25 octobre, organisée par l'Union des Commerçants de Besançon,
- le marché de Noël organisé par l'Office du Commerce et de l'Artisanat de Besançon du 21 novembre au 24 décembre 2014,
- le marché de Noël Solidaire organisé par Récidev du 10 au 21 décembre 2014.

- d'autoriser la continuité des régies de recettes nécessaires,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition du domaine public, pour les associations concernées, ainsi que tous autres actes s'y rapportant.

Mme ZEHAF, Mme POISSENOT, M. DUMONT, M. CHALNOT, M. MORTON et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

12. Modification des statuts de l'Office de Commerce et de l'Artisanat - Modification des représentants de la Ville de Besançon

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la modification des statuts de l'Office de Commerce et de l'Artisanat,

- de désigner M. Thierry MORTON, M. Gueric CHALNOT et Mme Catherine COMTE-DELEUZE en tant que représentants de la Ville de Besançon à l'Office de Commerce et de l'Artisanat, modifiant ainsi la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014.

Mme ZEHAF, Mme POISSENOT, M. DUMONT, M. CHALNOT, M. MORTON et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

VIE DES QUARTIERS

13. Charte des centres sociaux bisontins - Partenariat CAF du Doubs, Ville, CCAS et centres sociaux bisontins

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider le principe, la mise en œuvre et le suivi de la charte des centres sociaux bisontins,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ce document de partenariat.

14. Centre Régional d'information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté - Avenant programmatif 2014 - Versement de la subvention annuelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 53 052 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif n° 4 - 2014 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

15. Gestion et organisation de structures et de projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Bilan 2013 - Avenant programmatif 2014 - Tarification des accueils de loisirs le mercredi

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte du bilan 2013 de la Délégation de Service Public,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif n° 5 - 2014 avec les Francas du Doubs.

16. Tickets Loisirs Sports Découverte - Modification du Dispositif Tickets Loisirs Vacances - Règlement 2014/2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la modification du Dispositif Tickets Loisirs Vacances pour y intégrer un ticket loisirs sports «découverte» visant à favoriser l'initiation à la pratique sportive après l'école,
- d'approuver le principe, le financement et la mise en œuvre,
- d'approuver les règlements de fonctionnement et d'attribution des différents «Tickets Loisirs Sports» et «Tickets loisirs Sports Découverte»,
- de valider les conventions et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à les signer avec les associations concernées.

EAU ET ASSAINISSEMENT

17. Protocole transactionnel pour rémunérer la réparation d'une pompe à la station de Novillars

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la répartition des responsabilités et de la prise en charge financière des travaux, l'entreprise SPIE acceptant de prendre à sa charge 16 305 € HT, et la Ville, la somme de 22 415 € HT,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le protocole d'accord transactionnel à intervenir.

18. Ouvrage de transfert des eaux usées de Grandfontaine - Autorisation d'engager une procédure de référé constat et une procédure de référé expertise

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à engager devant le Tribunal Administratif de Besançon une requête en référé constat sur le fondement de l'article R 531-1 du Code de Justice Administrative et une requête en référé expertise sur le fondement de l'article R 532-1 du Code de Justice Administrative.

DOMAINE

19. Besançon Racing Club Omnisports - Renouvellement du bail emphytéotique, 3 rue Delaune

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le renouvellement du bail emphytéotique concernant le terrain sis 3 rue Auguste Delaune

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document intervenant pour acter ce renouvellement.

TOURISME

20. Besançon Tourisme et Congrès - Modifications des statuts

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre, 12 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la modification des statuts de Besançon Tourisme et Congrès.

M. MORTON et Mme GERDIL-DJAOUAT n'ont pas pris part au vote.

PATRIMOINE COMMUNAL - TRAVAUX

21. Projet de travaux de rénovation de l'école Dürer - Demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le lancement des travaux de rénovation de l'école Dürer pour un montant estimé à 3 395 000 €, la Ville prenant à sa charge 3 377 000 €,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter pour ce dossier une subvention auprès de l'Etat, ainsi que de tout partenaire susceptible de soutenir l'opération.

URBANISME

22. ISIFC - Approbation du principe de résiliation de la concession conclue avec Aktya - Remise des biens à la Ville - Cession au profit d'Aktya

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter la proposition d'acquisition par Aktya au prix de 1 100 000 € nets pour la Ville de Besançon ;

- de prendre acte de l'expiration du traité et autoriser Mme la Première Adjointe à signer tout acte relatif à la remise des biens, tels que décrits ci-dessus, par le concessionnaire à la Ville de Besançon ;

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer l'acte de cession desdits biens par la Ville de Besançon au profit d'Aktya dans les conditions prévues ci-dessus ;

- de maintenir les garanties accordées par délibération du 1^{er} février 1999 relatives au prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne,

- de prendre acte de l'approbation par un prochain Conseil Municipal des comptes définitifs à la clôture de la concession.

M. LE MAIRE, M. POULIN, M. MORTON, M. BODIN et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

23. Terrain communal chemin des Monts de Bregille du Haut - Vente au profit de M. Ali KHAOUA

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de constater la désaffectation du terrain cadastré section CS n° 423p,

- de prononcer son déclassement du domaine public,

- de se prononcer favorablement sur la cession d'un terrain communal de 771 m² à M. Ali KHAOUA au prix de 110 000 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le compromis et l'acte à intervenir.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

24. Subventions aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux organisations syndicales :

Syndicats	Subvention 2014
CFDT	18 434 €
CFTC	5 047 €
CGT	16 616 €
Union Solidaire	4 463 €
FO	10 869 €
UNSA	6 930 €

Syndicats	Subvention 2014
FSU	4 752 €
CGC	4 019 €
CNCRF	681 €
Total	71 811 €

M. LIME n'a pas pris part au vote.

25. Maison des Syndicats - Participation aux charges locatives des syndicats - Année 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour participation aux charges locatives des syndicats :

Syndicats	Charges locatives facturées 2013	Participation de la Ville (50 %)
CFDT	5 596,59 €	2 798,29 €
CFTC	1 907,20 €	953,60 €
CGT	3 612,05 €	1 806,02 €
Union Solidaire	1 129,38 €	564,69 €
FO	4 462,70 €	2 231,35 €
UNSA	1 968,89 €	984,44 €
FSU	2 383,07 €	1 191,53 €
CFE – CGC	841,59 €	420,80 €
Totaux	21 901,47 €	10 950,72 €

M. LIME n'a pas pris part au vote.

26. Subventions pour des classes de découverte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 342 € à l'école élémentaire Ile de France pour la visite du Lycée Agricole de Montmorot par 38 élèves de CE1 et CM2.

27. Enseignement supérieur - Subvention à l'Université de Franche-Comté - Guides étudiants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Université de Franche-Comté au titre de l'édition et de la diffusion de deux guides étudiants.

M. LE MAIRE et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

28. Participation financière de la Ville de Besançon à la campagne de communication mise en place par la Région de Franche-Comté «l'Originale Franche-Comté»

A la majorité des suffrages exprimés (14 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le versement à la Région de Franche-Comté d'une subvention de 20 000 € au titre de la participation de la Ville de Besançon et de sa mise en valeur dans la campagne régionale de promotion et de communication déjà mise en œuvre en 2013 par la Région de Franche-Comté sous le titre «l'Originale Franche-Comté»,

- d'autoriser M. Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir.

M. BONTEMPS, Mme VIGNOT et M. GROSPERRIN n'ont pas pris part au vote.

29. Animations commerciales et artisanales - Versement de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser le versement des subventions suivantes : 3 000 € à l'Association des Commerçants de Saint-Claude, 2 000 € à Récidev et 4 000 € à l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais.

- d'autoriser la mise à disposition de moyens logistiques pour leurs réalisations,

- de signer tous les actes y afférents.

30. Service Tourisme - Congrès - Attribution de subventions - 3^{ème} répartition au titre de l'année 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions pour congrès suivantes :

1) Congrès privés :

- 500 € pour la Fédération des associations et des acteurs pour la promotion et l'insertion par le logement qui organisait les 11 et 12 juin 2014 les rencontres nationales de la FAPIL.
- 500 € pour AC! Besançon qui organisait des journées d'été des collectifs AC! du 4 au 6 juillet 2014 au Centre International de Séjour (CIS).
- 2 000 € pour la Société Française des Microtechniques et de Chronométrie qui organisait du 7 au 11 juillet 2014 une conférence internationale.
- 550 € pour la Fondation Arc en Ciel qui organise des journées des Aumôneries Francophones du 15 au 19 octobre 2014.
- 100 € pour le Réseau Qualité Médico-Social Franche-Comté pour l'organisation d'un colloque le 4 novembre 2014.
- 800 € pour le Groupe de Pharmacologie Clinique Oncologie pour l'organisation des 15^{èmes} journées du Groupe de Pharmacologie Clinique Oncologie, les 4 et 5 décembre 2014.

2) Congrès Universitaires :

- 2 000 € à l'UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques de l'Université de Franche-Comté qui organisait du 30 juin au 4 juillet 2014 la 11^{ème} Université d'été francophone en santé publique.
- 200 € pour le laboratoire ELLIAD de l'Université de Franche-Comté qui organise les 16 et 17 octobre 2014 un colloque international.

Le Groupe UMP ayant demandé un vote dissocié pour la subvention attribuée à la Nouvelle Fédération Nationale des Mines et de l'Energie CGT, à la majorité des suffrages exprimés (12 contre), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

- 15 000 € pour la Nouvelle Fédération Nationale des Mines et de l'Energie CGT (FNME-CGT), qui organisait un congrès du 13 au 18 avril 2014 à Micropolis.

M. LE MAIRE, M. LIME et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

31. Sport de Haut Niveau - Contrat de Développement Sportif - Subvention à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions, 10 élus dont M. CROIZIER ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer de nouveaux Contrats de Développement Sportif pour la période 2014-2017 avec l'ESBM et l'ESBF,

- d'attribuer à ces deux clubs au titre de la saison 2014-2015 les subventions suivantes :

* 430 K€ au profit de l'ESBF si le club évolue en D1 et 380 K€ si le club évolue en D2

* 430 K€ au profit de l'ESBM,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer de nouveaux Contrats de Développement Sportif pour la période 2014-2017 avec l'ASPOHB, le BESAC (Besançon Avenir Comtois), BBC, Olympique Bisontin, Besançon Doubs Hockey Club, BVB, Roller Hockey Bisontin, ASC Salins de Bregille, Racing de Besançon,

- d'attribuer des subventions au titre de la saison 2014-2015 à ces clubs sur la base des montants figurant dans le tableau ci-dessus,

- d'adopter les subventions prévues dans les programmes manifestations et animations sportives.

32. Subvention à l'Amicale Cycliste de Besançon - Co-financement d'une étude de faisabilité

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'Amicale Cycliste de Besançon pour financer la phase de pré-études du projet de construction d'un anneau cycliste en bois,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec l'AMCB.

33. Ville de Besançon/CAF du Doubs - Contrat Enfance Jeunesse - Versement des soldes - Année 2013 - Subventions aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le bilan du CEJ - Volet Jeunesse 2013, et les financements correspondants à la régularisation du CEJ,

- d'autoriser le versement des subventions (soldes) aux associations concernées pour une somme totale de 110 905 €,

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants à intervenir.

M. GHEZALI et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

34. Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» - Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» - Versement de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le versement d'une subvention d'un montant de 41 000 € (acompte de 10 250 € déjà attribué lors du Conseil Municipal du 16 janvier 2014) au Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»,

- de se prononcer favorablement sur le versement d'une subvention d'un montant de 15 500 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif pour 2014 avec le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif pour 2014 avec le Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte».

35. Subventions aux associations médico-sociales - Première attribution 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux associations médico-sociales :

Dénomination association	Objet social	Sommes proposées Première répartition 2014
BIBLIOTHEQUES SONORES DE L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	Enregistrement de livres - Prêt aux non et malvoyants	720 €
SOCIETE FRANCAISE DE LA CROIX BLEUE SECTION DE BESANÇON	Aide aux personnes victimes de l'alcool (patients et familles) Prévention auprès des scolaires	680 €

Dénomination association	Objet social	Sommes proposées Première répartition 2014
ALCOOL ASSISTANCE «LA CROIX D'OR»	Aide et accompagnement de personnes en difficulté avec l'alcool - Sensibilisation au risque	700 €
LES MUTILES DE LA VOIX	Aide et soutien aux opérés du larynx - fourniture de matériel	770 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS DE FRANCHE-COMTE	Soutien et accueil des familles d'enfants déficients auditifs	840 €
ECOUTE JALMALV	Accompagnement de personnes âgées et en fin de vie	840 €
TOTAL		4 550 €

MARCHÉS

36. Renouvellement du marché des Correspondants de nuit

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de poursuivre le dispositif des Correspondants de Nuit pour une année,
- d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché,
- de solliciter auprès des partenaires du dispositif les aides les plus larges,
- de mandater M. le Maire pour négocier et signer une convention financière définissant les modalités d'engagements des partenaires du dispositif,
- de s'engager à inscrire les montants nécessaires au budget 2015.

37. Marché jeux et jouets - Autorisation de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché jeux et jouets pour un montant annuel de 90 000 € HT.

38. Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour la mise en place d'une assistance permanente dans le domaine des relations presse

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour la mise en place d'une assistance permanente dans le domaine des relations presse,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

39. Accord-cadre relatif aux missions de diagnostic, conseil et contrôle technique sur les travaux réalisés par les membres du groupement de commandes - Convention de groupement de commandes et signature des marchés

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le SYBERT,

- d'autoriser M le Maire à lancer la procédure de passation de l'accord-cadre et à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents correspondants.

DIVERS

40. Conférence locale de la vie étudiante du bassin de vie de Besançon - Prolongation de la convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la prolongation de la convention de partenariat relative à la conférence locale de la vie étudiante,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à prolonger la convention de partenariat entre la Ville de Besançon, la Région de Franche-Comté, le Rectorat de l'Académie de Besançon, le CROUS de Besançon, l'Université de Franche-Comté et l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, pour la mise en place d'une conférence locale de la vie étudiante,

- d'attribuer au CROUS une subvention de 23 000 €,

- de signer la convention s'y rapportant.

M. LE MAIRE, M. SCHAUSS et M. POULIN n'ont pas pris part au vote.

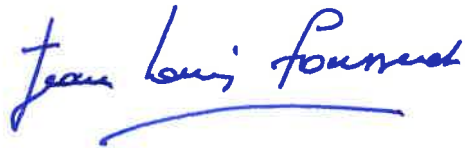
41. Rémunération des animateurs et des directeurs occasionnels des accueils de loisirs et de jeunes pendant les vacances de l'été 2014 - Modification de la délibération du 19 juin 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les modifications apportées aux modalités de rémunération des animateurs occasionnels durant l'été, décidées par le Conseil Municipal le 19 juin 2014,
- de convenir que ces rémunérations sont nettes, indemnités de congés payés comprises.

La séance est levée à 20 h 20.

Hôtel de Ville, le 17 juillet 2014
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 17 juillet 2014
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.